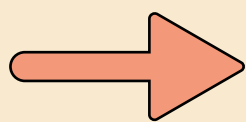
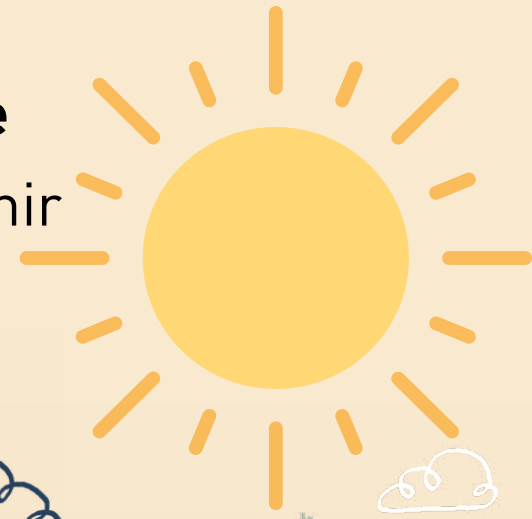


Canicules et inondations, quels moyens d'actions ?

Avec le réchauffement climatique, Forest risque d'être de plus en plus soumis à des périodes de **canicules** et à des **inondations**



Deux risques climatiques dont la **fréquence** et l'**intensité pourraient augmenter** à l'avenir





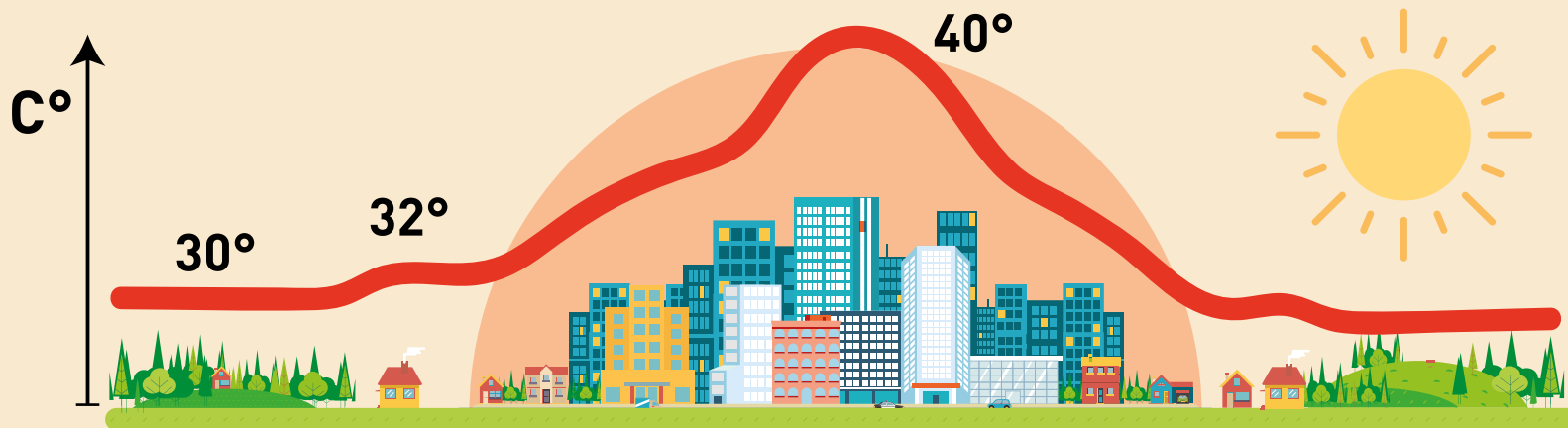
Les canicules



Elles sont plus marquées en ville à cause du phénomène d'îlot de chaleur

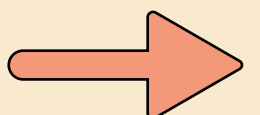
Mais qu'est ce qu'un **îlot de chaleur** ?

Il désigne une augmentation de la température, plus importante en milieu urbain qu'en milieu rural (jusqu'à 10°C de différence). Cette différence est due à une part plus importante de surfaces minérales et à une végétation moins importante.



Il a pour effet de **réduire fortement le confort thermique et de renforcer la pollution de l'air** en aggravant la formation d'ozone, ce qui peut amplifier les effets sanitaires néfastes.

Et qu'en est-il pour Forest ?

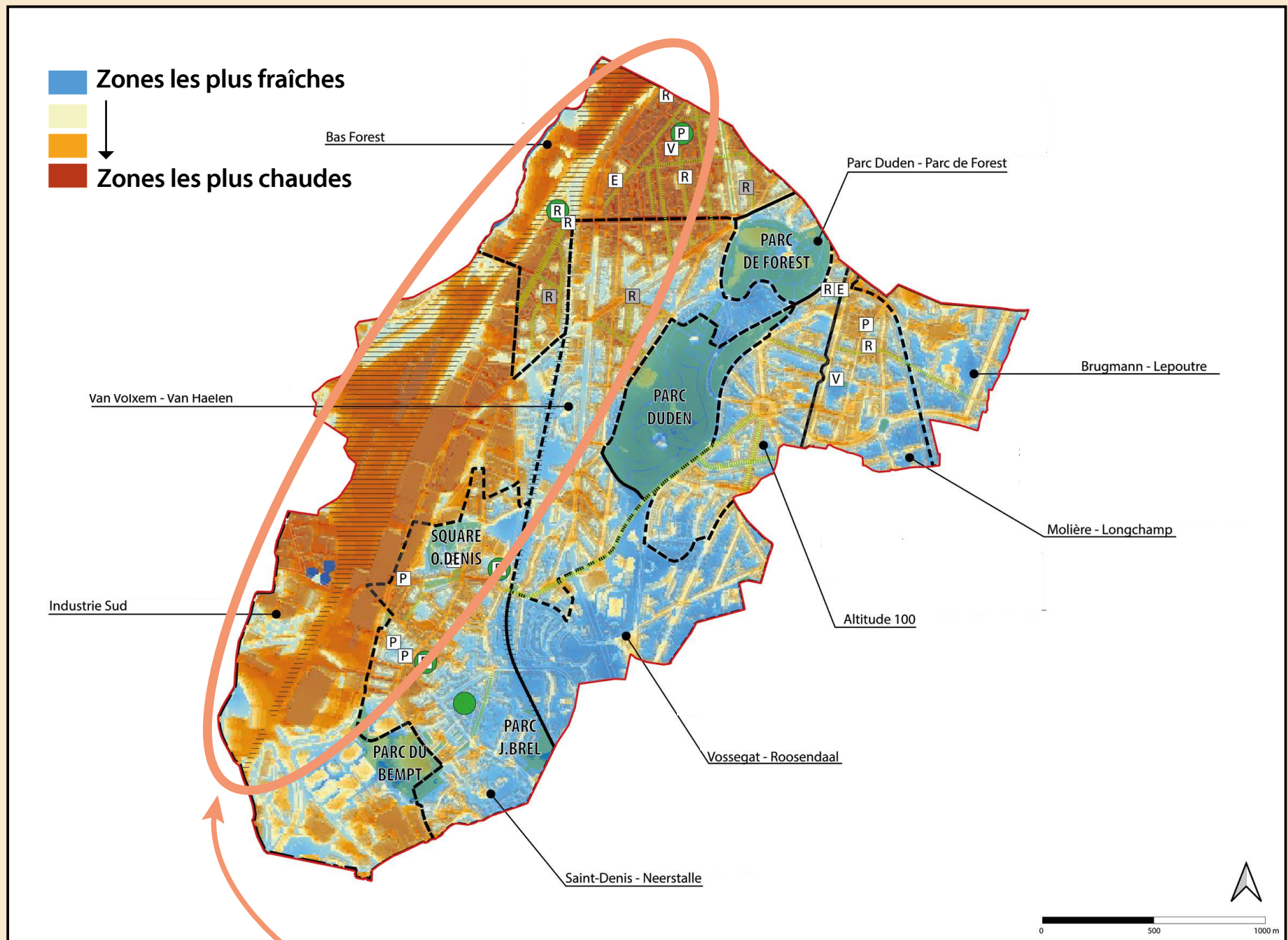




îlots de chaleur



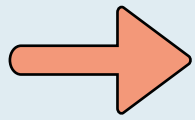
Répartition des îlots de chaleur urbains sur le territoire de Forest



Les quartiers du **bas de Forest** sont davantage concernés par les îlots de chaleur car ils sont plus densément bâtis et moins verts. Au contraire, les zones les plus fraîches correspondent aux quartiers Est et du haut de Forest, qui sont les plus végétalisés (autant les espaces publics que les espaces privés).



Les inondations



Elles sont principalement occasionnées par le refoulement des égouts.

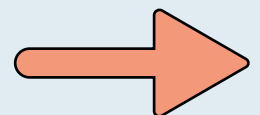
Pourquoi c'est un risque important à Forest ?

Le refoulement des égouts est principalement dû :

- à l'imperméabilisation du sol ;
- au ruissellement des eaux entre le haut et le bas de Forest (± 80 m de dénivelé) ;
- aux égouts qui ne sont pas adaptés à recevoir des pluies si importantes.



Sur carte, ça donne quoi ?

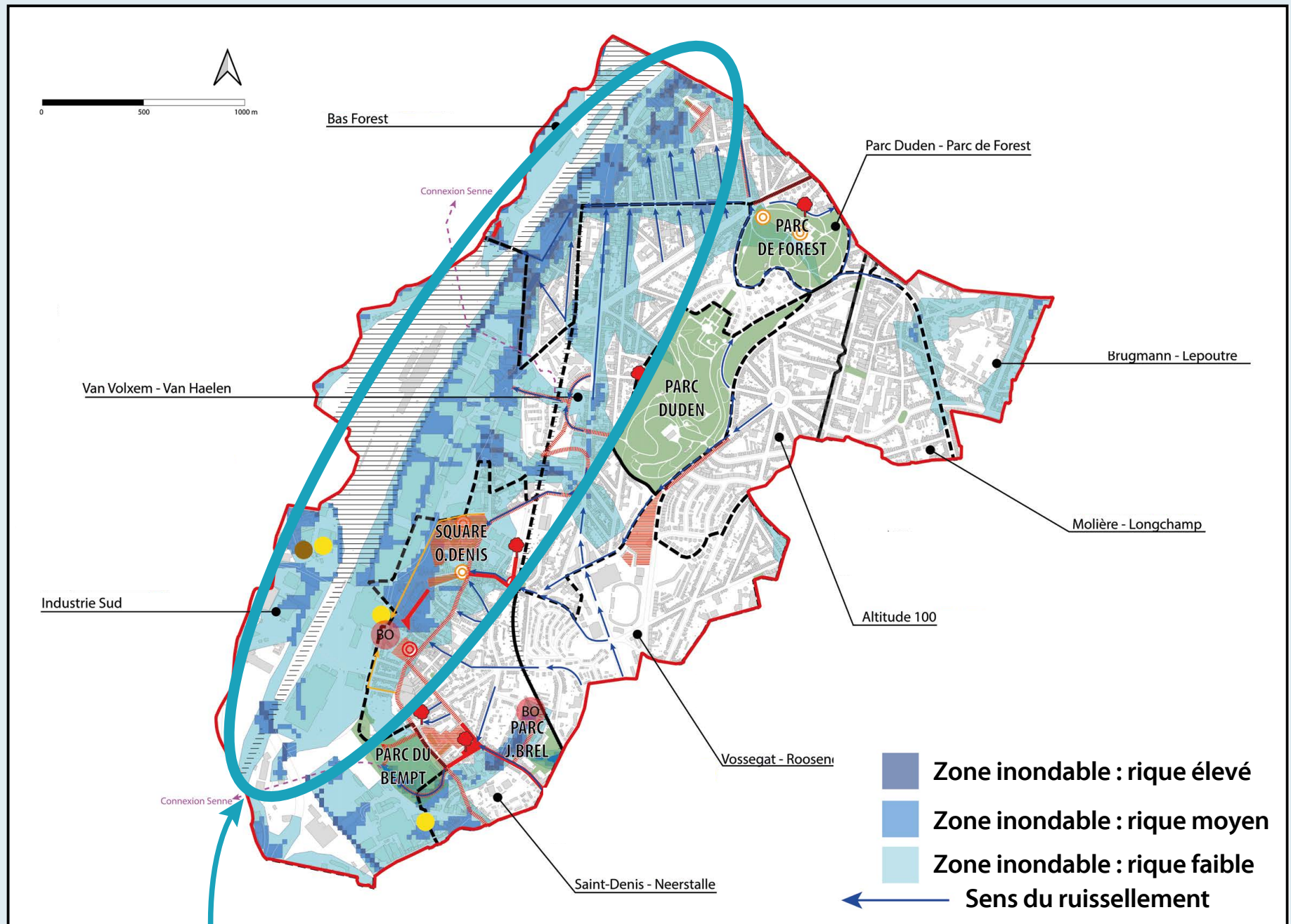




Les inondations



Répartition du risque d'inondation par ruissellement à Forest

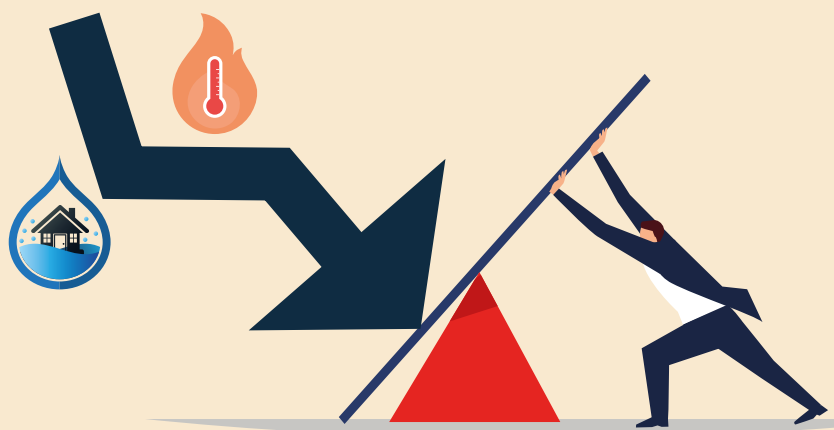


Le **bas de Forest** est en moyenne davantage touché par le risque d'inondation par ruissellement car ces quartiers sont plus densément bâtis, contiennent plus de surfaces minérales et sont situés en fond de vallée.

Canicules et inondations



Nous ne sommes pas impuissants
face à ces risques émergents !



Voici deux choses à faire, et qui s'allient très bien :



Faire revenir le végétal



**Désimperméabiliser
&
accueillir l'eau en
ville**



Le retour du végétal et de l'eau



En transpirant et en faisant de l'ombre, les végétaux contribuent à rafraîchir l'air ambiant. De plus, leur besoin en eau permet d'éviter de jeter l'eau de ruissellement à l'égout et réduit ainsi le risque d'inondation. Également, installer une plante grimpante sur votre façade peut améliorer son isolation.



Ensemble, le retour des végétaux et de l'eau en ville permet de rafraîchir l'air et de réduire le risque d'inondation : il faut **déminéraliser, laisser les eaux s'infiltrer dans le sol, augmenter les espaces végétalisés** et ainsi recréer de nouveaux microclimats !

Alors n'attendons plus, plantons !





Que fait la commune ?



La commune aussi, agit pour réduire ces risques climatiques :

- Elle intègre systématiquement une gestion plus durable des eaux de ruissellement dans les projets d'aménagement des espaces publics ;
- Les sols sont perméabilisés et végétalisés ;
- Les eaux de pluie sont infiltrées ou stockées de manière à réduire les inondations ;
- Elle intègre des projets de récupération de l'eau de pluie dans ses bâtiments pour les toilettes, l'arrosage et le nettoyage des rues.





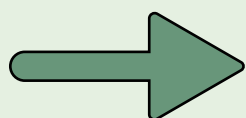
Comment la commune peut-elle vous soutenir ?



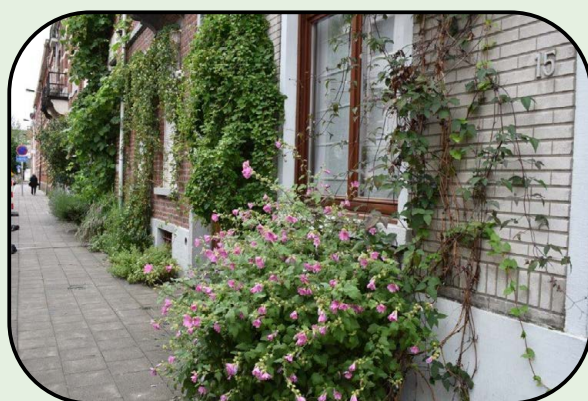
Grâce au *règlement communal « verdurisation »*, la commune vous soutient dans vos projets de **végétalisation et déminéralisation de l'espace public**.

Trois possibilités s'offrent à vous :

- Adopter un pied d'arbre
- Faire pousser une plante grimpante sur votre façade
- Aménager un espace pour faire pousser des plantes le long de votre façade (PIF)



L'enlèvement des dalles du trottoir est réalisé par la commune et nous vous offrons des plantes du Végétalab, notre pépinière communale !



Pour des projets de plus grande ampleur, le Service Développement Durable vous soutient également dans la réflexion et la rédaction de candidatures pour des appels à projets.



Des questions ...



Sur la gestion de l'eau ?

- Que faire en cas d'inondation ?
- Quelles sont les réglementations en vigueur ?
- Est-ce que la commune accorde des primes ?
- Comment gérer l'eau sur ma parcelle ?
- ...

Sur la végétalisation ?

- Comment puis-je faire la demande pour végétaliser ma facade ?
- Quel choix de plante pour la biodiversité ?
- Comment puis-je adopter un pied d'arbre ?
- ...

Rendez-vous sur le site de la commune de Forest, à la page :
«[Gestion de l'eau](#)» ou «[Développement Durable](#)»

Vous pouvez également nous contacter directement :

✉ eau@forest.brussels developpementdurable@forest.brussels

☎ 02.348.17.01 02.348.17.39 – 02.348.17.35